Règlement de location – Salle de Vauban

1. Objet de la location

La présente location concerne la mise à disposition de la salle de réunion de Vauban, située sur le Quai Bajoyer à Saint-Malo après le restaurant la Trinquette, à titre temporaire pour l'organisation de réunions professionnelles, formations, séminaires ou ateliers.

2. Formules de location

- À l'heure : 30€ TTC
- À la demi-journée (08h-30 – 12h ou 14h-17h30 ou 18h – 21h30) : 80€ TTC
- À la journée (de 08h30 à 22h30) : 160€ TTC

Une remise de 40 % est accordée aux associations loi 1901 sur présentation des statuts, d'un justificatif d'existence légale (récépissé préfectoral ou extrait JOAFE) et d'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.
Tout dépassement horaire fera l'objet d'une facturation complémentaire de 50€ par heure.

3. Options complémentaires

- Pause-café / rafraîchissements : à définir avec le restaurant La Trinquette
- Pause déjeuner / plateau repas : à définir avec le restaurant La Trinquette.
- Matériel inclus : tables, chaises, écran.

4. Modalités de réservation et de paiement

- La réservation devient effective à réception du devis signé et du versement de 30% d'acompte.
- Le solde est exigible le jour de la location.
- En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date prévue, l'acompte reste acquis. En cas d'annulation moins de 7 jours avant la date prévue, la totalité du montant de la prestation est dû.

5. Accès à la salle

- Un QR Code est transmis par mail au responsable de la réservation quelques jours avant la réservation de la salle. Il permet d'accéder directement à la salle par l'entrée située côté Est du bâtiment.

6. Utilisation des lieux

- Le locataire s'engage à utiliser les locaux dans le respect des lieux et du matériel.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle et les espaces communs.
- Aucun affichage, collage ou décoration ne doit être réalisé sans autorisation préalable.
- Les nuisances sonores doivent être limitées afin de respecter le voisinage.

7. Nettoyage et remise en état

- La salle doit être restituée propre et en bon état : tables nettoyées, chaises rangées, matériel remis en place, déchets déposés dans les poubelles prévues (station d'apport volontaire à l'entrée du parking)
- En cas de non-respect, des frais de ménage supplémentaires de 80€ seront facturés.
- Tout dommage matériel fera l'objet d'une facturation au locataire.

8. Assurances et responsabilités

Le locataire est responsable de tout dommage causé par lui-même, ses collaborateurs ou ses invités.

9. Contact

Pour toute demande d'information, réservation ou état des lieux :
BRIOT Pierre – 06 80 99 47 57
pierre.briot@bretagne.plaisance.bzh

Présentation de la salle des Sablons –

- Salle d'environ **40m2** située sur le port de plaisance de Vauban à Saint-Malo.
- Le **QR Code** permet **d'accéder à la salle** de rentrer avec un véhicule sur le parking.
- La salle est de **plein pied** et se fait directement par une porte située côté Est du bâtiment.
- La salle dispose de **6 tables** et **20 chaises**, ainsi que d'un **écran équipé, d'une caméra** et du **système Barqo pour le partage d'écran**.
- Attention, la salle dispose d'une connexion wifi (identifiants directement dans la salle).

Réservation :

Bretagne Plaisance reste prioritaire dans la gestion des salles même en cas de réservation confirmée.
La salle doit être réservée **au moins 4 jours** avant la date de début de la réservation.
Les réservations à but lucratif ou avec des transitions d'argent ne sont pas autorisées.